

**Séance du 6 juillet 2017****Délibération n° 2017-66**

L'an deux mil dix-sept, le 6 du mois de juillet à 20 heures, se sont réunis, à Saint-Bonnet-Tronçais, dans la salle de réunion du CAP Tronçais (ex CPIE) au lieu-dit Tronçais, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Tronçais, sous la présidence de Madame Corinne COUPAS, Présidente, dûment convoqués le 29 juin 2017.

**Présent(s) :** Monsieur Stéphane MILAVEAU, Madame Corinne COUPAS, Madame Marie-Solange LALEVEE, Monsieur Georges CHALMET, Monsieur Olivier FILLIAT, Madame Jacqueline PRENCHERE, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Bernard FAUREAU, Madame Marie-Laure FOURNIER, Madame Catherine SADDE, Monsieur Pierre-Marie DELANOY, Monsieur Julien POINTUD, Madame Marie-Line CLAME, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Bernard SAUPIC, Monsieur Francis LEBLANC

Formant la majorité des membres en exercice.

**Procuration :** Monsieur Thierry AUDOUIN à Monsieur Stéphane MILAVEAU, Madame Josette BEAUBIER à Madame Jacqueline PRENCHERE, Monsieur Michel GALOPIER à Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Gilbert CAMPO à Monsieur Bernard FAUREAU, Monsieur Daniel ARTIGAUD à Madame Corinne COUPAS, Monsieur Jacques BARDIOT à Monsieur Pierre Marie DELANOY, Monsieur Alain GAUBERT à Monsieur Julien POINTUD

**Absent(s) excusé(s) :** Monsieur Olivier LARAIZE, Monsieur Louis de CAUMONT, Monsieur Bernard SOULIER

**Présent(s) sans voix délibérative :** Monsieur Robert LEPEE

**Assistait également à la réunion :** Madame Odile LEPEE, Monsieur Jean-Louis ETIEN

Nombre de Membres en exercice	26
Nombre de Membres présents	17
Nombre de suffrages exprimés	24
Votes Pour	24
Votes Contre	0
Abstention	0

NOMENCLATURE ACTES	
N° : 8-5	Thème : Politique de la ville, habitat, logement

**Objet : attribution de 3 subventions dans le cadre du programme « habiter mieux »**

Le conseil communautaire,

Sur le rapport de la Présidente de la communauté de communes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de la communauté de communes,

VU la délibération du conseil communautaire du 7 juillet 2011 approuvant la mise en œuvre du programme « Habiter mieux »,

VU la délibération du conseil communautaire du 12 avril 2012 approuvant la mise en œuvre du programme « Habiter mieux » et autorisant le Président à signer le protocole territorial d'engagement,

VU la délibération du conseil communautaire n°2015-65 relative au renforcement de la politique Habitat de la communauté de communes,

VU les dossiers transmis par les services du Conseil départemental de l'Allier,

CONSIDERANT l'intérêt du programme « habiter mieux » qui poursuit 4 objectifs : lutte contre la précarité énergétique, aide à l'autonomie et à l'accessibilité, aide à la sortie de vacance, aide à la sortie d'insalubrité,

CONSIDERANT l'effet de levier de l'aide apportée par la communauté de communes,

**DECIDE :**

**Article 1 :** d'attribuer les aides au titre du programme « habiter mieux » telles qu'elles figurent dans le tableau ci-dessous :

N° dossier	Nom du demandeur	Précarité énergétique	Autonomie et accessibilité	Sortie de vacance	Sortie d'insalubrité	Total
003010202	Monsieur Jacques BARDET La Chacrotterie 03350 CERILLY	0,00	500,00	0,00	0,00	500,00
003010220	Mme Germaine LECLERC 6, Route de Lucy 03360 VALIGNY	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
003010223	Mme Lucette MARCADIER La Verdure 03350 CERILLY	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>2 000,00</b>	<b>500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 500,00</b>

**Article 2 :** les crédits figurent au chapitre 65.

Fait et délibéré le 6 juillet 2017.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,  
La Présidente

Corinne COUPAS



Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.